



(Ph. Be gapes) Des pilotes, dont la base est dans le secteur nord, effectuent une promenade dans un traineau tiré par des rennes.

### UN APPEL DE M. MACH, ministre de l'intérieur, AU PEUPLE SLOVAQUE

Préambule. — Au nom du gouvernement slovaque, M. Mach, ministre de l'intérieur, a lancé samedi soir un appel au peuple slovaque dans lequel il déclare que les ennemis de la paix dans le pays, et qu'à cet égard, ont fait attentat des parcs, ayant pour mission d'induire le peuple slovaque en erreur. Le gouvernement slovaque, aussi bien que le président de l'Etat et le peuple tout entier, sont toutefois résolus, à l'ajouté, à s'opposer à de tels agissements. Le peuple ne tolérera pas que des gens honorables, soient déportés dans des pays ennemis, ou que des propriétés, des fermes et même de petites maisons soient pillées. Jamais le peuple slovaque ne se laissera entraîner à trahir le peuple allemand, son ami et allié, mais il persévéra, en dépit de tous les efforts des ennemis, dans sa fidélité à l'égard du Reich. L'armée et les services de sécurité slovaques sauront le cas échéant intervenir avec la dernière énergie pour rétablir eux-mêmes l'ordre et la paix dans le pays. La Slovaquie est libre et il dépend uniquement des Slovaques que cette liberté soit maintenue. Toutes les rumeurs et propos de l'occupation de la Slovaquie par des troupes étrangères sont des mensonges de la propagande ennemie. Tous les Slovaques savent, et ils peuvent s'en rendre compte à toute heure de la journée, qu'il n'existe pas de troupes étrangères sur les routes de la Slovaquie et qu'il ne peut, en tous cas, être question d'une occupation. En terminant, M. Mach a exhorté le peuple slovaque à appuyer les mesures du gouvernement.

### En Asie orientale

Après le raid américain sur le centre sidéré riche japonais. Tokio, 27 août. — Un ingénieur des usines sidérurgiques de Kyushu bombardées le 20 août, a déclaré que certaines des dépendances ont touchés mais que grâce à la riposte fructueuse de l'aviation japonaise les dégâts avaient pu être réduits au minimum. Dans la nuit du 25 août, des bombardiers nippons stationnés en Chine ont attaqué deux aéroports américains dans la province du Kiangsi et ont dispersé les installations militaires.

### L'administration des Philippines

Tokio, 27 août. — Le président Laurel a édicté à la date du 26 août, un décret divisant les îles Philippines en sept régions administratives. En vue d'accroître les mesures d'évacuation à Manille, il vient d'arrêter une série de restrictions au point de vue de la circulation. A partir du 25 août, seules pourront se rendre dans la capitale philippine les personnes dont la présence y est absolument nécessaire.

### Prix de vertu et récompenses littéraires

L'Académie française a récompensé, jeudi, le courage, le dévouement, la piété filiale, la vertu des vieux serviteurs et la littérature. Deux cent quatre-vingt-quatre prix individuels, de 1.000 à 10.000 francs pour un total de 525.000 francs ont été attribués. Parmi les récompensés, les ouvrages de P. Champion, Mgr Henri Chapoullié, M. Etienne-Bellivère, Maurice Puyé, Jean-Albert Sorel, A. L. Bove, Paul Maurel, Martin J.-F. Thomas, Paul de Tholoy, G. Tenant de La Tour, Léon Cote Pierre Arnaud, Léon Lemonnier, Robert Le noble, et Georges Toudouze ont été couronnés.

L'agence hongroise d'information déclare que la nouvelle diffusée par les agences des radio étrangères au sujet d'une prétendue crise de cabinet en Hongrie, est inventée de toutes pièces. — Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères du Brésil a déclaré que la démission de MM. Aranha n'aura aucune influence sur le cours de la politique étrangère suivie jusqu'à présent par le Brésil. — Le gouvernement argentin a publié un communiqué dans lequel il dément la nouvelle d'un soulèvement dirigé par les communistes et autres éléments d'extrême gauche.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LILLE. — Jugement du 9 mai 1944. Extrait. — La nommée Le-mahieu Emilienne, femme Squedrin, laitière, demeurant à Roubaix, 79, rue de Rocroi, a été condamnée à l'emprisonnement pendant quatre mois (avec sursis) et par corps à une amende de trente mille francs, pour avoir falsifié du lait par un mouillage de 40 %. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux l'« Echo du Nord » et le « Journal de Roubaix » ; et sur les conclusions de M. Crussaire, avocat, l'a condamnée à payer à l'Union des producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais la somme de cinquante francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans le journal l'« Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamnée en tous les dépens. Le tout par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 52 du Code pénal et 194 du Code d'instruction criminelle. N'y ayant appel. Vu au Parquet Pour le Procureur de la République : le substitut (s.) Foucart. Pour extrait conforme le greffier (s.) Dubois.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LILLE. — Jugement du 23 mai 1944. Extrait. — La nommée Salomé Marie-Thérèse, femme Lecoste, cultivatrice, demeurant à Toufflers, 32, rue de Lys, a été condamnée à l'emprisonnement pendant deux mois (avec sursis) et par corps à une amende de vingt mille francs, pour avoir falsifié du lait par un écrémage à 40 %. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux l'« Echo du Nord » et le « Journal de Roubaix » ; et sur les conclusions de M. Crussaire, avocat, l'a condamnée à payer à l'Union des producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais la somme de cinquante francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans le journal l'« Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamnée en tous les dépens. Le tout par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 52 du Code pénal et 194 du Code d'instruction criminelle. N'y ayant appel. Vu au Parquet Pour le Procureur de la République : le substitut (s.) Foucart. Pour extrait conforme le greffier (s.) Dubois.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LILLE. — Jugement du 9 mai 1944. Extrait. — La nommée Vandaele Germaine, femme Deman, cultivatrice, demeurant à Quesnoy-sur-Deûle route de Comines, a été condamnée à l'emprisonnement pendant un mois (avec sursis) et par corps à une amende de dix mille francs, pour avoir falsifié du lait par un mouillage à 15 % et par un écrémage partiel. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux l'« Echo du Nord » et le « Journal de Roubaix » ; et sur les conclusions de M. Crussaire, avocat, l'a condamnée à payer à l'Union des producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais la somme de quatre cents francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans le journal l'« Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamnée en tous les dépens. Le tout par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 52 du Code pénal et 194 du Code d'instruction criminelle. N'y ayant appel. Vu au Parquet Pour le Procureur de la République : le substitut (s.) Foucart. Pour extrait conforme le greffier (s.) Dubois.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LILLE. — Jugement du 9 mai 1944. Extrait. — La nommée Vanheuverbeke Eudoxie, veuve Heygere, sans profession, demeurant à Tourcoing, 42, rue Lamond, a été condamnée à l'emprisonnement pendant un mois (avec sursis) et par corps à une amende de vingt mille francs, pour avoir falsifié du lait par addition de 15 % d'eau. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux l'« Echo du Nord » et le « Journal de Roubaix » ; et sur les conclusions de M. Crussaire, avocat, l'a condamnée à payer à l'Union des producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais la somme de cinquante francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans le journal l'« Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamnée en tous les dépens. Le tout par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 52 du Code pénal et 194 du Code d'instruction criminelle. N'y ayant appel. Vu au Parquet Pour le Procureur de la République : le substitut (s.) Foucart. Pour extrait conforme le greffier (s.) Dubois.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LILLE. — Jugement du 22 mai 1944. Extrait. — La nommée Bouche Clotilde, femme Leur, cultivatrice, demeurant à Noyelles-les-Écluses, route de Seclin, a été condamnée à l'emprisonnement pendant deux mois et par corps à une amende de vingt-cinq mille francs, pour avoir falsifié du lait par un écrémage à 25 %. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux l'« Echo du Nord » et le « Journal de Roubaix » ; et sur les conclusions de M. Crussaire, avocat, l'a condamnée à payer à l'Union des producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais la somme de quatre cents francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans le journal l'« Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamnée en tous les dépens. Le tout par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 52 du Code pénal et 194 du Code d'instruction criminelle. N'y ayant appel. Vu au Parquet Pour le Procureur de la République : le substitut (s.) Foucart. Pour extrait conforme le greffier (s.) Dubois.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LILLE. — Jugement du 29 juin 1944. Extrait. — La nommée Leconte, femme Lecoste, cultivatrice, demeurant à Marquès-Barcelu, 24, rue Ducrocq, a été condamnée à l'emprisonnement pendant deux mois et par corps à une amende de 20.000 francs, pour avoir falsifié du lait par un écrémage à 40 %. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux l'« Echo du Nord » et le « Journal de Roubaix » ; et sur les conclusions de M. Crussaire, avocat, l'a condamnée à payer à l'Union des producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais la somme de 400 francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans le journal l'« Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamnée en tous les dépens. Le tout par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du 1er août 1905, 52 du Code pénal et 194 du Code d'instruction criminelle. N'y ayant appel. Vu au Parquet Pour le Procureur de la République : le substitut (s.) Foucart. Pour extrait conforme le greffier (s.) Dubois.

Etude de M. Lefort, avocat, 95, rue Nationale à Lille. DÉCLARATION DE FAUTE DE M. A.J. Déca, du 17-1-44. A.J. Déca, jugé par défaut par le Trib. civ. de Lille, le 1er juin 1944, enreg. et signifié entre M. Pierre Decourcelle, dom. à Wattrelos, 97, rue du Petit-Tourmal, act. prisonnier de guerre, ayant pour avoué M. Lefort et le M. Marie Destailleur, épouse Decourcelle, 90, rue Béliot, à Wattrelos; 2° M. Marie Vermeulen, épouse Vienne, 27, rue Delaspaul à Roubaix, ex-qual. de tutrice ad hoc du mineur Henri Decourcelle, déf. alléant, il appert que le désaveu de paternité a été prononcé à l'égard du mineur Henri Decourcelle. Opposé sera plus recevable passé le délai d'un mois, présentement publication (art. 158 bis du C. de pr. civ.). — Pour extrait (s.) Lefort.

Etude de M. Fernand Gombert, avocat, 33, rue Inkermann à Lille. DIVORCE. A.J. Déca, du 21-2-1944 Lille. — Par jugement rendu par défaut par le Trib. civil de Lille en date du 23 mars 1944 enreg. il appert que le divorce a été prononcé au profit de M. Marie-Thérèse Bayart, ép. Farvacque, dem. à Tourcoing, rue de l'Industrie 1; à l'encontre de M. Edouard Farvacque, dem. à Moudvillers, rue du Congo, 235. Insert fait en vertu de l'art. 247 du Code civil. Opposé recevable dans le délai de 8 mois à compter de ce jour. Pour extrait (s.) Gombert, av.

Etude de M. Michel Degoy, avocat, 28, rue Bazille à Lille. A.J. Déca, du 17-5-43. Lille. — Un jugement par défaut a été rendu le 27 avril 1944, par le 1er Tribunal civil de Lille, entre M. André Robitaille, actuel prison. de guerre, dem. à Roubaix, 106, rue de Tourcoing, ép. de M. Adolphe Tartar, et M. Fernand Tartar, ép. de M. André Robitaille, dem. à Montey-St-Pierre (Ardennes), 1, route de St-Laurent. La présente inscription faite en vertu de l'art. 158 bis du Code de procédure civile l'opposé audit jugement sera plus recevable passé le délai d'un mois de la présente insertion. M. Degoy, avoué, occupait pour ledit M. Robitaille dans l'Etat Pour extrait (s.) Degoy.

Etude de M. André Chateley, Avoué à Lille. — Ass. Judic. Déc. du 25-1-44. — DIVORCE. — Jugé par défaut du 1er juin 1944 enreg. pron. le divorce entre M. Gaston Adolphe Roboux, 135, rue de l'Ommelet, prisonnier de guerre, et M. Marie Paulette-Germaine Collin, son épouse, rue de l'Ommelet, cour Poullet, chez M. Collin à Roubaix Au profit du mari. — Pour extrait de l'art. 247 par. 3, C. C. 09d.

Etude de M. F. Vandewalle docteur en droit, avoué 50, rue Hôpital-Militaire, Lille. DIVORCE. — A.J. Déca du 8 mai 1943. D'un jugement par défaut par le 1er Tribunal civil de Lille, le 11 mai 1944, enreg. entre M. Madeleine-Marie Destailleur, épouse de M. Debats, dem. à Roubaix 33, cour Desrousseaux, rue l'Épécule 51, demandeur ayant pour avoué M. Vandewalle; et M. Albert-Emile Debats, époux de M. Madeleine Destailleur, dem. à Roubaix, 49, rue de Tourcoing, 10, cour Carrée, déf. de faillite, il appert que le divorce a été prononcé à la requête et au profit de la femme. M. Vandewalle occup. pour M. Debats. La présente insertion faite en vertu de l'art. 247 du Code civil est plus recevable en vertu de l'ordonnance rendue par M. le président du Tribunal de Lille le 28 juillet 1944, enreg., est destinée à faire courir les délais d'opposition. Pour extrait (s.) F. Vandewalle.

Etude de M. André Chateley, Avoué à Lille. Ass. Judic. Déc. du 17-1-44. — DIVORCE. — Jugé par défaut du 1er juin 1944, enreg. pron. le divorce entre M. Roger Gryson, rue de la Liberté, n° 40, au Marais-de-Lomme, prison. de guerre, et M. Marie-Jeanne Alsters, son épouse, 40, rue de la Liberté, au Marais-de-Lomme, au profit du mari. — Pour extrait de l'art. 247, par. 3, C. C. 04.

Etude de M. Fernand Gombert, avocat, 33, rue Inkermann à Lille. DIVORCE. A.J. Déca, du 21-2-1944 Lille. — Par jugement rendu par défaut par le Trib. civil de Lille en date du 23 mars 1944 enreg. il appert que le divorce a été prononcé au profit de M. Marie-Thérèse Bayart, ép. Farvacque, dem. à Tourcoing, rue de l'Industrie 1; à l'encontre de M. Edouard Farvacque, dem. à Moudvillers, rue du Congo, 235. Insert fait en vertu de l'art. 247 du Code civil. Opposé recevable dans le délai de 8 mois à compter de ce jour. Pour extrait (s.) Gombert, av.

Obde VINS - LIQUEURS détail à emporter Tourcoing, près centre, Bonnat, 16, r. Tg. Rx (14 à 16 h.). Lille, près r. Paris, café libre de brasseur à céder 275.000 fr. Cabinet DUTAT, 75, r. Hôp.-Militaire, Lille.

A CEDER pas de porte début Grand-Rue. S'adresser Bourse Immobilière et Foncière, r. Nationale, 184, Lille. 37600 Roubaix. Caf. d'us. pat. Rest. Imm. compr. 150.000 l.p., 108, r. Barre, Lille. Lille, café libre, 2.500 p.j., à céder 275.000 fr. Cabinet DUTAT, ceasions, 75, rue Hôpital-Militaire, Lille. 5d Dispos. 150.000 fr. recherche café libre de brasseur. Ecr. L.H. au Jnal. 15298d Ch. patente ag. aff. ou associat. Ecr. E.M.L. Jnal. d

Etude de M. Albert Tambouze, doct. en droit, not. à Lille (suppléé par M. Castelain), et de M. Félix Vandewalle, doct. en droit, avoué à Lille. — Licit. Fera Commune de Baisieux, 43, rue de Chérenq (anciennement rue de Marais): UN CHALET à usage d'habitation, ensemble les fonds et terrain en dépendant d'une contenance d'après titres de 1.772 mètres carrés. A VENDRE le jeudi 28 septembre 1944, à 14 h., en la salle des adjudications de la Chambre des notaires de Lille, sise à Lille, rue de Puëbia, 7, par le ministère de M. Albert Tambouze (suppléé par M. Castelain), notaire à ce commis, en présence de M. Vandewalle, avoué. Mise au prix: 100.000 fr. — Avis important: Il est ici rapidement conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940 que seront seules admises à porter des enchères et à se rendre adjudicataires, les personnes qui auront obtenu préalablement l'autorisation préfectorale. Il est recommandé de solliciter cette autorisation trois semaines avant l'adjudication. S'adr. pour tous renseignements: 1) à M. Albert Tambouze, notaire commis pour la vente demeurant à Lille, 20, rue de Bourgogne; 2) à M. Félix Vandewalle, docteur en droit, avoué demeurant à Lille, 50, r. de l'Hôpital-Militaire.

PRETS SUR MAISONS L'eman 42 av. J. Jaurès R. Propriétaires! Faites gérer vos propriétés et encaissez vos loyers par un spécialiste. Victor COTTIGNIES, agent immobilier, expert près les tribunaux Colnet fondé en 1885 Grande-Rue, 68, Roubaix T. 365 10 Lille - Sacré-Coeur, imm. de rapport 750.000 francs Cabinet DUTAT, Immeub. 75 r. Hôp.-Militaire Lille

MEUBLES de TOUS STYLES de TOUS PRIX CHOIX et GARANTIE TRAVAIL SOIGNE LERUSTE 61, rue St-Jacques TOURCOING

MEUBLES NEUFS ET D'OCCASION Du choix à bas prix AUX GALERIES «MAMAN LOUISE» On fait les échanges 23626 Toujours en stock : Canapés - Canapés - Régies Encre - Colle - Gouaches et tous autres articles papeterie MARCEL AVEZ 102, rue du Port à LILLE Téléphone 725 52. 3738

Meubles chic garantis; bien finis CHOIX ET QUALITE AUX PLUS BAS PRIX 83, r. Alma, Rx

MACHINES à Bois ET MOTEURS. Achat - Echange - Réparations garanties. DENUTE, 17, rue de Naples, Rx. T. 309 37.

PIANOS ACCORDS REPARATIONS SCREPEL-POLLET 138 Gd'Rue R. T. 303 36

MATÉRIEL D'OCCASION p. toutes les industries textiles (Achat, vente) A. Jacquart et Fils 8, place de la Victoire TOURCOING (Tél. 106)

RADIO E. D. R. Dépannage tous postes et amplis en 48 heures 63, r. du Frenoy, Roubaix

Oceas. Ch. à coucher et à mang. chaise, gds-robes, armoires, bureaux, buffet, chaises, lits 1 et 2 pers., lavabo, Leticu, 255, rue de Lille, Roubaix. 33404d Petite cuisinière à carreaux neuve à vendre. Deroubaix, 235, r. Lacroix, Rx. 15336d

Particulier recherche machine à écrire, très bon état, bonne marque. Faire offres: Grillard, 22, rue Pasteur, à Roncq. 85288d Occasions: 1 moteur élect. 1 CV triph., cuisinière fonte émaillée blanche, continu de salon fonte émail, articles d'avant-guerre. Delanney, 296, rue Croix-Rouge, Tourcoing. 85267d

SOMMES ACHETEURS paiement comptant: machines à écrire, à calculer et duplicateurs. Bucher, 77, rue Gare, Rx. Tél. 349 38.

L'ŒUVRE DU MARIAGE Mais spécialisés 15<sup>e</sup> ann. 94, r. de Bourgogne Lille. TOUT CE QUI CONCERNE LE MOBILIER Longue durée Fabrication soignée Cavalier 22, rue de Lannoy, Rx

MEUBLES de TOUS STYLES de TOUS PRIX CHOIX et GARANTIE TRAVAIL SOIGNE LERUSTE 61, rue St-Jacques TOURCOING

TOUPEUTOULAN, CHEZ L'ÉPICIER, CHEF LE DROGISTE, PARTOUT 23233 MAMAN HELENE achète toujours tous meubles vêtements chaussures, linge, 183 et 271, rue Edouard-Ansele, à Roubaix (Maison bleue) 26593

PAPIERS PEINTS Marcel CAALS 49, r. Cuvier, Rx (Frenoy)

MEUBLES chic garantis; bien finis CHOIX ET QUALITE AUX PLUS BAS PRIX 83, r. Alma, Rx

MACHINES à Bois ET MOTEURS. Achat - Echange - Réparations garanties. DENUTE, 17, rue de Naples, Rx. T. 309 37.

PIANOS ACCORDS REPARATIONS SCREPEL-POLLET 138 Gd'Rue R. T. 303 36

MATÉRIEL D'OCCASION p. toutes les industries textiles (Achat, vente) A. Jacquart et Fils 8, place de la Victoire TOURCOING (Tél. 106)

RADIO E. D. R. Dépannage tous postes et amplis en 48 heures 63, r. du Frenoy, Roubaix

Un Meuble de qualité S'ACHETE CHEZ Jean DE MEY 86 rue de Tourcoing ROUBAIX Toujours moins cher à qualité égale Toitures-Terrasses